

ASSEMBLÉE NATIONALE

JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par
Mme Benin

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.